



STOP À LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE !

SOLIDARITÉ AVEC NOS CAMARADES

Depuis plusieurs années, les militants syndicaux CGT font face à une multiplication de procédures judiciaires qui visent à fragiliser celles et ceux qui défendent collectivement les droits des travailleurs.

Aujourd'hui encore, deux Camarades, Pascal Galéoté Secrétaire Général du syndicat CGT du GPMM et Secrétaire de l'Union Départementale CGT des Bouches-du-Rhône ainsi que Bernard Cristalli Trésorier, sont convoqués devant le tribunal à titre personnel pour des faits et des décisions prises collectivement dans l'exercice de leurs responsabilités syndicales et de leurs fonctions d'élus au sein du Comité d'Entreprise.

Ces attaques sont orchestrées par les autorités politiques avec la complaisance d'un patronat souhaitant mettre fin à toute forme de contestation.

Ainsi Cette situation s'inscrit dans un climat de pressions répétées contre les Représentants du Personnel et contre l'engagement syndical, **notamment** des élus de la CGT.

Mettre en cause individuellement des élus pour des choix validés collectivement revient à remettre en cause le fonctionnement même du CE/CSE et à faire peser une menace sur tous les Représentants du Personnel.

Nous refusons d'une part cette logique d'intimidation et d'autre part que l'engagement syndical et les responsabilités d'élu deviennent un motif abusif de poursuites.

Derrière ces procédures, c'est la capacité de tous les travailleurs à se défendre, à s'exprimer et à agir collectivement qui est visée.

Face à cette offensive, nous réaffirmons notre unité, solidarité et détermination.

L'ensemble de nos organisations CGT appelle à soutenir nos Camarades le mardi 28 avril 2026 à partir de 08 heures devant le Tribunal Correctionnel de Marseille (Place Monthyon – 13006 MARSEILLE).

**ENSEMBLE, RESTONS MOBILISÉS,
DÉFENDONS NOS LIBERTÉS SYNDICALES.**

Le 16 avril 2026